

Image not found or type unknown



## indemnité de licenciement

Par **eilahtan**, le **19/01/2009** à **16:44**

Bonjour,

j'ai été licencié au mois de décembre, mais ma société ma repris au mois de janvier. j'étais en CDI, j'ai effectué mon mois de préavis. j'ai été réembauché en CDD jusqu'au mois de mars et la question est : dois je toucher une indemnité de licenciement, meme si j'ai été réembauché?